

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

o o o o o o

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, Mme Marie DELAROCHE, Mme Acacia GAROU, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoint au Maire**,

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Sylvana BONAMICO, Mme Aude FROMENT, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, Mme Carine FROGER, M. Fabien FOURNIER, M. Frédéric FOVET, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Véronique MESSIE, Mme Latifa DJELOUAH, **Conseillers municipaux**.

ONT DONNE PROCURATION :

M. Jacky GERARD	à	M. Cyril PICARD
M. Marc NUSBAUM	à	M. Pascal ODOT
Mme Brigitte HERVY	à	Mme Danielle COUVREUX
Mme Djamila ZERROUKI	à	Mme Acacia GAROU
M. Sylvain TESSIER	à	Mme Marie DELAROCHE
M. Kamel LEBAL	à	M. Nicolas GATTI
M. John ROSE	à	M. Fabien FOURNIER
Mme Najia BENRAMDANE	à	Mme Véronique MESSIE

ABSENTS EXCUSES : Mme Angeline NKUINGA, M. Florian BOIVERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Acacia GAROU

OBJET : N° 14

Approbation du
Contrat local de santé
intercommunal (CLS)

date de convocation :
1^{er} décembre 2023

date d'affichage :
1^{er} décembre 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 27

Absents excusés : 2

Objet n°14 : Approbation du Contrat local de santé intercommunal (CLS)

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Sénart-Val de Seine et de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine portant notamment sur l'institution des nouveaux contrats de ville Sénart Val de Seine 2015-2020 le 22 mai 2015,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 instaurant les Contrats Locaux de Santé,

VU la délibération n°2017-078 en date du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2017 relative à la coordination du Contrat local de Santé,

VU l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et marchés publics » qui s'est réunie pour l'examen de ce point le 1^{er} décembre 2023,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

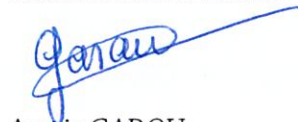
APPROUVE les termes du Contrat Local de Santé Intercommunal et son programme d'action joint à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au dit CLS.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Acacia GAROU

Le maire

